Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET
DELEGUE POUR LA DEFENSE
ET LA SECURITE

SECRETARIAT GENERAL
POUR L'ADMINISTRATION
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR
DRH/BREPF

Recrutement sans concours d'adjoints techniques
de 2ème classe de la police nationale
dans la spécialité «hébergement-restauration»
Session 2014

Procès-verbal de la réunion de la commission de sélection du 30 septembre 2014

Le 30 septembre 2014 à 9h30 s'est réunie à la cité administrative de Lille, 17e étage, porte 1715, la commission compétente pour déterminer la liste des candidats autorisés à se présenter aux entretiens de sélection pour le recrutement d'adjoints techniques de 2ème classe de la police nationale dans la spécialité « hébergement-restauration ».

Etaient présents :

- M. Bernard THERY, attaché du ministère de l'intérieur et de outre-mer, chef du bureau du recrutement, des examens professionnels et de la formation au S.G.A.M.I. de Lille ;
- M. Stéphanie GENEVOIS, attaché du ministère de l'intérieur et de outre-mer, C.R.S. 11 de Lambersart.
- M. Jean-Philippe LAMOITTE, chef d'équipe, C.R.S. 11 de Lambersart ;
- M. Frédéric ROTOLO, responsable cuisine centrale, ville de Lille.

Secrétaire de séance :

- David FRANCOIS, adjoint au chef du bureau du recrutement, des examens professionnels et de la formation au S.G.A.M.I. de Lille ;

Ordre du jour

1/ Nombre de postes à pourvoir
2/ Sélection des dossiers de candidature
3/ Organisation de l'étape de l'admission

1/ Nombre de postes à pourvoir :

L'arrêté du 20 juin 2014 autorise au titre de l'année 2014, l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints techniques de 2ème classe de la police nationale.
Trois postes sont offerts dans la spécialité « hébergement-restauration ».

2/ Sélection des dossiers de candidature

106 dossiers de candidatures ont été déposés au S.G.A.M.I. de Lille.

Après examen des dossiers de candidature, les candidats suivants ont été retenus par le jury :

BONNAILLIE	DUARTE	Julie
BORG		Sophie
BOUTHORS		Charlène
BRASKAMP		Justine
CAPLIEZ		Vincent
DELOOR		Yohann
DESCAMPS		Sylvie
DESREUMAUX		Dimitri
FORET		Ludovic
HENDRYSIAK		Perrine
LAMBERT		Sébastien
LELEK		Julien
LERNOUT	LEFEBVRE	Laetitia
LEURS		Damien
MALLET		Julien
MARCHAND		Geoffrey
MEDINA		Kévin
MERIAUX		Adrien
PORTAL		Coralie
REGNIER		Jordan
TANTOT		Mickaël
TOURSEL		Michel

Les dossiers des candidats suivants n'ont pas été retenus par le jury :

ADVISSE		Stéphane
AZIZI	YAKHLEF	Samia
BEN		Mathieu
BENARD		David
BLANCHART		Nathalie
BLONDEL		Caroline
BOERMAN		Gwendoline
BOUCHE		Emeline
BOUHALLEL		Daouhia
BOUHALLEL		Zorha
BOUHARATI		Kamel
BOUMALLHA	BOUZERTIT	Hadjira

BURAS	Alexandre
CALLAUX	Alexandre
CARDON	Rémy
CARLIER	Antoine
CASSAMA	Ana Maria
CASTELAIN	Delphine
CAUDRON	Danielle
CHRETIEN	Kristina
CONORS	Steve
DANCOISNE	Meadi
DE RYCKE	Carole
DEBUYSER	Anthony
DEGUELTE	Sophie
DEHONDT	Vincent
DELABRE	Kévin
DELOS	Olivier
DENIZART	Philippe
DESCATOIRES	Bernard
DESMOUSCRON	Matthieu
DEZOOMER	Jérémy
DHAINAUT	Fabrice
DROULEZ	Ludovic
DUCATEL	Sylvie
ER RAFIY	Ikrame
ESTAIN	Benjamin
FAGHEL	Grégory
FLAHAUT	Régis
FONTAINE	Geoffrey
FOUACHE	Arnaud
GARIN	Philippe
GENEVRIEZ	Jean-Luc
GENEVRIEZ	Yohann
GILLON	Laëtitia
HAMADI	Zora
HANQUEZ	Quentin
IORDANOV	Dimitr
KERFYSER	Clémence
KHEZAMI	Naouelle
LAMBIN	Ingrid
LANCON-GABIDIER	David
LAUWERIE	Edwige
LEBAULT	Bastien
LECOINTE	Bettina
LEFEVRE	Christophe
LEQUENNE	Martine
LERAT	Franck
LEURS	Dominique
LOGER	Cyril
LONGUET	Véronique
LY	Vannak
MAGNIER	Quentin
MANSUE	Patrice
MESTDAG	Jérôme
MIANO	Romuald

MIELLOT	Dorothée
MILLOT	Jean-Daniel
MULET	David
PAGET	Maxime
PETIT	Teddy
PETITPREZ	Claude
PICHOT	Sylvie
PLOUVIER	Raphaël
RAGOT	Julie
RAISS	Mohamed
ROUSSEL	Sandrine
SAVARY	Marie-Henriette
TETI	Sébastien
TRUFFIN	Jessy
TRUFFIN	Yannis
VINCENT	Alexis
WIART	Cédric
ZAIDI	Moustapha

3/ Organisation de l'étape de l'admission

Les candidats sélectionnés seront convoqués à un entretien qui se déroulera le 21 octobre 2014 à la cité administrative de Lille.

Aucun point n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à 12H15.

Stéphanie GENEVOIS

Frédéric ROTOLO

Jean-Philippe LAMOITTE

Le Président du jury,

Bernard THERY